

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Cour constitutionnelle : le Copil citoyen auditionné



Photo: BANDOMA/L'Union

Le siège de la Cour constitutionnelle sis au Boulevard de la Nation.

J. KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

À la suite de sa saisine de la Cour constitutionnelle aux fins d'annulation de l'arrêté 559/PM du 25 novembre 2021 fixant l'entrée en vigueur des nouvelles mesures gouvernementales de prévention, de lutte et de riposte contre la Covid-19, le Copil citoyen a été auditionné hier, au siège de la haute juridiction, sis au Boulevard de la Nation.

Cette audition est une étape importante et un préalable nécessaire devant permettre aux juges constitutionnels de cerner les motifs et arguments sous-tendant la requête introduite par cet "organe indépendant de la société civile pour la transparence et l'objectivité de la gestion de la crise sanitaire". Et bien que les débats, contrairement en matière électorale, ne soient pas publics, on peut aisément imaginer que les représentants du Copil citoyen ont dû faire face à un certain nombre de préoccupations des sages de la République. Ce, d'autant plus qu'ils estiment contraires à la Loi fondamentale, les dispositions de l'arrêté sus-mentionné. Et à l'appui de leur requête, comme pour justifier le caractère "populaire" de leur démarche, ils ont lancé depuis quelques jours

une pétition afin "de préserver le respect des libertés individuelles et collectives garanties par la Constitution et contribuer à une gestion objective et participative de la riposte au Covid-19". Dans tous les cas, à en croire un juriste avisé, au terme de cette audition, devrait s'en suivre une instruction diligentée par un rapporteur désigné par ordonnance de la présidente de la Cour constitutionnelle parmi les juges. Ce n'est que, selon lui, à l'issue de cette phase essentielle que devrait être

rendue la décision de la haute juridiction. Entendu qu'au regard des dispositions de l'article 85 de la Constitution, celle-ci pourrait être connue dans un délai d'un mois. "Toutefois, à la demande du gouvernement et en cas d'urgence, ce délai est ramené à huit (8) jours". Quoi qu'il en soit, si l'arrêté 559/PM, dans son intégralité, venait à être déclaré non-conforme à la Constitution, il ne pourrait être appliqué. En revanche, si une partie du texte est censurée, celle-ci sera tout naturellement abandonnée.

Les "Pdgistes" bitamois invités à resserrer les rangs autour du chef de l'Etat

E. EBANG MVE
Meyo-Kyè/Gabon

LES cadres, responsables des sections et des fédérations du Parti démocratique gabonais (PDG) du 2e siège du département du Ntem (canton Ntem 1-Mveze), se sont récemment retrouvés à Meyo-Kyè, pour renforcer leurs capacités managériales de leurs structures de base. C'était à la faveur de l'organisation de la troisième séance fédérale d'études politiques. Cette séance, animée par le membre du Conseil national (MCN) Chrislain Ebang Ndemzezo, était organisée et supervisée par le membre du Bureau politique (MBP) du 2e siège du Ntem, Charles Mve Ellah, par ailleurs ministre délégué aux Eaux et Forêts. Au cours de son exercice pédagogique, le conférencier a exhorté les membres des structures de base à "resserrer leurs rangs autour du Distingué camarade président, Ali Bongo Ondimba, en vue de mieux aborder les échéances capitales à venir dans notre pays, notamment

l'élection présidentielle de 2023". Pour cela, il a d'abord invité les uns et les autres à s'approprier et, surtout, à mettre en pratique, "les trente leçons de séduction d'efficacité politique" définies par le directoire du parti.

Les leçons apprises tournaient autour, entre autres, de la capacité de convaincre, la stimulation de la préférence des populations au PDG et au Distingué camarade président (DCP), la nécessité de maîtriser l'utilisation des réseaux sociaux et des nouvelles techniques de communication, l'aptitude à promouvoir le PDG, le devoir pédagogique, la démonstration des capacités à convaincre pour un ralliement à la cause du PDG, etc. Les responsables des structures de base du PDG dans le canton Ntem 1-Mveze ont été invités à ratisser large, afin de susciter des nouvelles adhésions au sein du parti. Pour y arriver, le secrétaire départemental du Ntem, Germain Mba Eyama, a encouragé les uns et les autres à expliquer aux populations villageoises, la nouvelle donne politique du parti, laquelle est basée sur la "régénération" et la "revitalisation".



Photo: PVE

Tribune des partis politiques Tels les "Le Pen" !

UNE saga politique "pitoyable" se déroule au Centre des libéraux réformateurs (CLR). Cette véritable guerre larvée entre le "Centriste en chef", Jean-Boniface Assélé, et sa fille Nicole, déléguée générale, a dépassé les "franchises" de cette famille politique. Un euphémisme ! En effet, il ne s'agit ni plus ni moins que d'une guéguerre politico-familiale. L'octogénaire soupçonne sa fille de vouloir le coiffer au poteau, pire, de l'éjecter de sa propre écurie politique, dit-il. Pour prouver qu'il demeure le seul maître à bord et mettre un terme au bicéphalisme observable au "Cabaret des artistes", il a destitué sans ménagement et unilatéralement la déléguée générale du CLR.

Un geste que regrette l'incriminée qui n'a pas manqué de dénoncer le caractère illégal de la réunion ayant acté cette destitution. À ce propos, cette dernière convoque son équipe (demain jeudi 23 décembre). Sans aucun doute pour préparer une riposte cinglante à ce qu'elle considère comme une forfaiture.

L'actuel scénario dépasse l'entendement. Même si des rapports

ont souvent été tendus au sein des formations politiques entre les membres d'une même famille, le spectacle livré par le père et la fille frise l'indécence. De quoi rappeler la bataille politico-judiciaire entre Marine Le Pen et son père, Jean-Marie, en France. Toutefois, nos réalités sociologiques et culturelles sont sur certains aspects aux antipodes de celles du "pays de Marianne". Sous nos cieux, le droit d'aînesse constitue un principe inviolable et non-négociable, y compris dans le champ politique. Partant de ce postulat, quelle sera la position de Nicole Assélé ? Va-t-elle tenir tête à son père ? Franchira-t-elle le rubicon en poussant le patriarcat à se plier aux textes en vigueur ?

Dans tous les cas, ce conflit larvé est loin de connaître son épilogue. D'autant que, semble-t-il, le contrôle de la manne électorale à venir constitue la face cachée de l'iceberg.

Yannick Franz IGOHO